

**FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)**  
**ASSEMBLÉE DES PARTICIPANTS**  
**Treizième Réunion Annuelle**  
**22 octobre 2020**  
**Réunion en ligne**

**Résolution PA/13/2020/1**

**Élection du Comité des Participants, du Bureau du Comité des Participants  
et des Pays REDD Observateurs du Fonds Carbone**

**Attendu que :**

1. La Section 10.2 (b) de la Charte établissant le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (Charte) stipule que les Participants éliront leurs représentants au Comité des Participants (CP) lors de la Réunion Annuelle;
2. La Section 11.2 (ii) de la Charte prévoit que s'il y a moins de quatorze (14) Pays REDD Participants et quatorze (14) Bailleurs Participants et Participants au Fonds Carbone (appelés ensemble «Contributeurs Financiers») mais qu'il y en a au moins trois (3) Pays REDD Participants et trois (3) Contributeurs Financiers, le CP devra comprendre tous les Participants, à condition qu'il y ait un nombre égal de membres de Pays REDD Participants et de Contributeurs Financiers;
3. La Section VII du Règlement Intérieur du CP stipule que les membres nouvellement élus du CP (Membres du CP) doivent nommer jusqu'à huit (8) Membres du CP pour faire office de Bureau du CP, dont cinq (5) Pays REDD Participants et jusqu'à trois (3) Contributeurs Financiers; et
4. La Section 8.01 du Règlement intérieur du Fonds Carbone et des Tranches du Fonds Carbone (Règlement Intérieur du FC) stipule que les Pays REDD Participants membres du Bureau du PC choisissent trois (3) représentants parmi les Pays REDD Participants pour assister aux réunions du Fonds Carbone en tant qu'Observateurs. Les trois (3) représentants seront choisis pour une période d'un (1) an au moment de l'élection du CP.

**IL EST RÉSOLU QUE :**

1. Les Pays REDD Participants suivants sont élus Membres du CP :  
  
Le Népal, le Cambodge, le Pakistan, le Chili, la République dominicaine, le Guatemala, le Guyana, le Paraguay, l'Uruguay, le Cameroun, la République centrafricaine, le Madagascar, le Libéria et le Nigéria
2. La disposition des Membres du CP élus parmi les Contributeurs Financiers est la suivante :
  - (i) Les Contributeurs Financiers suivants sont élus Membres du CP :

le Canada, l'Allemagne, le Japon, la Norvège, *The Nature Conservancy*, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique.

- (ii) Les Contributeurs Financiers invitent les Contributeurs Financiers éligibles non mentionnés au paragraphe 2 (i) ci-dessus à exprimer leur souhait de devenir membres du CP pour pourvoir les six (7) sièges vacants des Contributeurs Financiers au sein du CP. La FMT informera tous les Contributeurs Financiers de tout Contributeur Financier éligible qui exprime un intérêt, et ce Contributeur Financier assumera le siège vacant, sauf objection des Contributeurs Financiers dans les quatorze (14) jours suivant cette notification.
- (iii) Dans le cas où les six (7) sièges non pourvus des Contributeurs Financiers au sein du CP restent vacants, nonobstant la Section 11.2 (ii) de la Charte, les Contributeurs Financiers conviennent de n'avoir que les Contributeurs Financiers énumérés au paragraphe 2 (i) ci-dessus pour servir au sein du CP jusqu'à la fin de la quatorzième Réunion Annuelle.

3. Conformément à La Section 11.2 (f) de la Charte, le mandat des membres du CP s'étend de la fin de la treizième Réunion annuelle jusqu'à la fin de la quatorzième Réunion Annuelle. Pour éviter tout doute, le mandat d'un Contributeur Financier qui devient Membre du CP conformément aux paragraphes 2 (ii) ci-dessus s'achèvera au même moment que tous les autres Membres du CP à la fin de la quatorzième Réunion Annuelle.

4. Les Membres du CP suivants feront office de Bureau du CP :

Le Pakistan, le Madagascar, le Nigéria, le Guatemala, l'Uruguay, l'Allemagne, *The Nature Conservancy* et les États-Unis d'Amérique.

5. Les trois (3) Pays REDD Participants suivants ont été choisis par les Pays REDD Participants membres du Bureau du CP, conformément à la Section 8.01 du Règlement intérieur du FC, pour assister aux réunions du Fonds Carbone en tant qu'Observateurs :

Le Népal, le Nicaragua et le Madagascar

Les trois (3) Pays REDD Participants précisés ci-dessus feront office d'Observateurs aux réunions du Fonds Carbone pour une période d'un (1) an, jusqu'à la fin de la quatorzième Réunion Annuelle.